

Du côté de

Floirac

JOURNAL D'INFORMATION LOCALE

HIVER 2009-2010
N° 54



*Inauguration de la station d'épuration,
début juillet 2009.*



Dans ce nouveau Journal de Floirac vous trouverez, en première page, une belle photo de l'inauguration de notre station d'épuration, suivie du mot de notre maire, des comptes rendus des Conseils Municipaux des derniers mois, l'article de M. Daubet sur l'assainissement, écrit avec toujours autant d'humour. Vous serez heureux de constater que la commune prend grand soin de notre chère couasne, et qu'il y a plus de 2800 ans nos ancêtres se plaisaient déjà à Toupy. Vous apprendrez aussi comment on cultive le tabac à Floirac et comment s'organise la société de chasse. Vous pourrez constater avec quelques photos que les associations continuent à animer la vie des Floiracois avec toujours autant de succès. Enfin ne manquez pas de lire les astuces de Geneviève et les recettes d'Annie, et de montrer aux enfants la page qui leur est consacrée. Bonne lecture !

■ Dominique Kandel



SOMMAIRE

Journal de Floirac - Hiver 2010

EDITO	p. 02
Le mot du Maire	p. 03
Les CR du Conseil Municipal	p. 04
Communiqué de la mairie	p. 10
Une bien belle inauguration	p. 11
La culture du tabac à Floirac	p. 12
Un habitat de la fin de l'Âge du Bronze...Toupy	p. 16
La chasse à Floirac	p. 18
Quelques nouvelles de la couasne	p. 20
L'assainissement collectif à Floirac	p. 21
Les astuces de Geneviève et les recettes d'Annie	p. 24
Les nouvelles de Floirac	p. 26
La page des enfants	p. 28

Pour tout renseignement,
contactez Dominique Kandel :
domikandel@gmail.com



Le mot du Maire

Frédéric Bonnet-Madin

L'inauguration officielle, début juillet, de la station d'épuration et du réseau du tout-à-l'égout, marque en quelque sorte, pour nous, la fin des travaux de ce programme.

Bien sûr, cela n'a pas empêché, par la suite, la réception des dernières factures d'enfouissement des réseaux électriques et Télécom, factures qui se comptent vite hélas en plusieurs dizaines de milliers d'euros mais nous touchons enfin au but : finir de payer la partie autofinancée par la commune sur notre budget municipal, le tout sans augmentation d'impôt (les taux demeurent inchangés depuis 2005, je le rappelle) et sans recours à l'emprunt sur le budget général.

L'avenir va donc à nouveau s'éclairer pour nos finances, ce qui nous permettra de véritablement lancer le programme que je vous avais exposé dans le précédent numéro du printemps 2009 et qui avait été gelé jusqu'à maintenant pour cause de trésorerie raplapla, à savoir la reprise du bâtiment du bureau de bienfaisance et l'aménagement intérieur de l'ancienne mairie et de l'espace WC.

Quant au réseau des eaux usées, la montée en puissance se poursuit avec la réalisation des raccordements individuels, ceux de la première tranche devraient à ce jour être effectués puisque le délai des deux ans prévus par la loi est maintenant dépassé (septembre 2007 – septembre 2009). Pour les retardataires, précisons que la loi prévoit l'arrêt de la fourniture d'eau potable, soit en plus clair, la fermeture du compteur d'eau potable : avis aux amateurs. Suite au récent « Grenelle de l'Environnement », la même loi prévoit d'adopter partout le principe du pollueur - payeur sans le moindre discernement.

Pourquoi est-ce que je vous rappelle cela ? Et bien simplement parce que cela va avoir une influence sur votre propre facture d'eau usée. En effet, nous sommes dans l'obligation de respecter un certain équilibre (50/50) entre la part fixe de votre facture (l'abonnement) et la part variable (le m³ d'eau facturée). Ce qui veut dire en gros que le prix de votre abonnement va baisser et le m³ monter. Mais comme en moyenne le Floiracois consomme peu d'eau, globalement, vous allez y gagner et la commune y perdre, sauf les gros consommateurs qui seront incités ainsi à moins consommer. Tout ça est peut-être un peu technique mais vous connaissez la maxime : « la loi est dure mais c'est la loi ». Et je me dois de vous en informer.

Voilà, alors que les premières pluies d'automne reviennent enfin faire tomber les dernières noix désespérément accrochées à leur branche, précisons également que le conseil municipal s'évertue à remettre en eau la fontaine de la place décidément bien récalcitrante, et que les travaux de curage de la couasne du Port Vieux avancent bon train. Seule découverte archéologique à ce jour sur ce chantier, l'épave d'une vieille moto engluée au fond du bras mort : pourquoi et comment ? L'énigme reste entière.

Bref, comme vous le voyez, nous continuons à Floirac à œuvrer sous le signe de l'eau et de la rivière, trait d'union de notre commune et gage d'avenir, ne l'oublions pas.

*Bonnes fêtes
de fin d'année
à tous !*



PRÉSENTS :

M. BONNET-MADIN Frédéric (maire), M. DAUBET Raphaël, Mme BOUAT Annie, M. LIBANTE Michel (adjoints au maire), M. BIBERSON Charles, M. DELVERT Georges, Mme GRISCELLI Sylvie, Mme DEGRUTERE Sylvie, M. GERFAULT Philippe, M. DUNAND Alain, M. BARROUILHET Alexandre (conseillers municipaux),

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. DUNAND Alain

Monsieur MONTOURCY, receveur municipal, a assisté à la présentation des comptes administratifs 2008 et des budgets primitifs 2009.

La séance est ouverte à 14h30.

Vote et adoption à l'unanimité des deux derniers comptes rendus de séance.

1 COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2008

Présentation par Monsieur le Maire des différents postes de fonctionnement et de recette qui sont mis au vote par le 1er adjoint.
Vote et adoption à l'unanimité du compte administratif 2008.

2 COMPTE ADMINISTRATIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2008

Présentation par Monsieur le Maire des différents postes de fonctionnement et de recette qui sont mis au vote par le 1er adjoint.
Vote et adoption à l'unanimité du compte administratif 2008.

3 BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2009

Présentation par Monsieur le Maire des différents programmes, au nombre de 12.

ANCIENS PROGRAMMES EN COURS ET RECONDUITS

- Opération d'équipement N°000: Achat ordinateur
- Opération d'équipement N°43: Travaux de voirie
- Opération d'équipement N°57: Bâtiments ancienne mairie
- Opération d'équipement N°58: Matériel informatique

● Opération d'équipement N°67: Eclairage public

● Opération d'équipement N°69: Réfection toiture église

● Opération d'équipement N°70: Réfection logement école

NOUVEAUX PROGRAMMES

● Opération d'équipement N°71: Achat de tracteur

● Opération d'équipement N°72: Réfection toiture Bienfaisance

● Opération d'équipement N°73: Réfection électricité Mairie

● Opération d'équipement N°74: Réfection menuiseries peintures

● Opération d'équipement N°75: Aménagement poubelles

Section d'investissement :

Total des dépenses d'équipement : 148 707,00 € budget N-1 ; 65 800,00 € en propositions nouvelles.

Les contributions, notamment aux écoles primaires et maternelles versées dans le cadre du vote du budget représentent un total de 16 335 €, les subventions versées aux associations sont de 1 115 €.

Décisions en matière de taux de contributions directes :

Les taux de 2008 sont reconduits à l'identique. Depuis plusieurs années les taux n'ont pas été augmentés.

Pour rappel :

1. Taxe d'habitation : 7.06 %
2. Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11.32 %
3. Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 109.48 %

Etat de la dette année 2009 :

Elle concerne le logement de la poste contractée en 2003 à un taux de 4.15%.

Le capital de la dette à l'origine était de 50 000,00 €, au 01/01/2009 la dette en cours est de 31 963,01 € et s'élève pour l'année à 4 328,24 €.

Le budget primitif présenté est sincère et équilibré :

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 294 095,86 €

● Avec versement à la section d'investissement de 68 818€ pour l'auto financement

TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT : 148 647,55 €

● Dont 78 378,55 € de reste à réaliser sur 2008

Le budget est équilibré en dépenses : 442 743,41 €, en recettes : 442 743,41 €

Le Conseil Municipal vote et adopte à l'unanimité le budget.

4 BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2009

Présentation par Monsieur le Maire des différents programmes au nombre de 3. Anciens programmes en cours et reconduits :

- Opération d'équipement N°11: Travaux amélioration réseaux AEP
- Opération d'équipement N°10: Travaux assainissement
- Opération d'équipement N°12: Travaux de desserte AEP

Section d'investissement :

Total des dépenses d'équipement pour les opé-

rations : 316 215,27€ budget N-1 ; 82 986,45€ en propositions nouvelles.

Le budget primitif présenté est sincère et équilibré :

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 44 247,88 €

TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT : 342 402,24 €

Le budget est équilibré en dépenses : 386 650,12 €, en recettes : 386 650,12 €

Le Conseil Municipal vote et adopte à l'unanimité le budget.

5 STATION D'ÉPURATION

Le Conseil Municipal décide que la réception officielle de la station d'épuration sera le samedi 6 juin 2009 entre 10h et 12h avec la présence du Président du Conseil Général. La population sera invitée à y participer.

6 POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN

Mademoiselle Cécile DELVERT remplace Madame Monique MARCOU suite à sa démission.

7 REMERCIEMENT

Monsieur Michel LIBANTE au nom du Conseil Municipal remercie Madame Brigitte CAYROL qui a assuré en intérim le poste de secrétaire de mairie pendant trois mois.

8 QUESTIONS DIVERSES

Débat des conseillers sur le modèle de tracteur que la commune projette d'acheter en remplacement du dumper.
Clôture de séance à 17h45.

PRÉSENTS :

Frédéric BONNET-MADIN, Raphaël DAUBET, Michel LIBANTE, Sylvie DEGRUTERE, Georges DELVERT, Alexandre BARROUILHET,

Alain DUNAND, Philippe GERFAULT et Charles BIBERSON.

EXCUSÉES :

Sylvie GRISCELLI, Annie BOUAT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Charles BIBERSON

La séance a été ouverte sous la présidence du maire, Frédéric BONNET-MADIN.



ORDRE DU JOUR :

1 PÉNALITÉS DE RETARD À L'ENTREPRISE VOISIN :

Le Conseil Municipal considérant que les retards de l'entreprise VOISIN étaient dus à des aléas climatiques, indépendants de leur volonté, a voté à l'unanimité le renoncement aux pénalités de retard à l'entreprise VOISIN.

Concernant l'inauguration de la station d'épuration, la date est fixée au 6 juin 2009 de 10H à 12 H. Monsieur Frédéric BONNET-MADIN se charge de l'organisation.

2 DEMANDE DE CRÉATION D'UN RÉGIME INDEMNITAIRE D'EXERCICE DE MISSIONS DE PRÉFECTURE (I.E.M.P.) ET DE L'INDEMNITÉ D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITÉ (I.A.T.)

Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe d'I.E.M.P pour notre secrétaire, Madame PIVAUDRAN, et de l'I.A.T. pour nos employés municipaux, à savoir, notre secrétaire, Madame PIVAUDRAN et notre cantonnier, Monsieur FIYOUK.

3 RÉSULTATS DU COMPTE D'AFFERMAGE 2008

Présentation des résultats par Monsieur Frédéric BONNET-MADIN et comparaison sur les 3 dernières années :

Le volume d'eau potable facturé est passé de 22464 m³ en 2006 à 19248 m³ en 2007 pour remonter légèrement à 19503 m³ en 2008. Sur les 110 € d'abonnement à

chaque compteur d'eau potable, la SAUR reverse 57 € à la commune et conserve 53 €. Concernant les m³ facturés, la SAUR a versé 6045.93 € à la commune et à conservé 11296.16 €. Au total, pour 2008, la SAUR a reversé à la commune 20252.60 € et a conservé 24629.65 € pour ses frais d'entretien et de gestion.

Le Conseil Municipal envisage d'étudier la faisabilité de la chloration du poste de Candare ainsi qu'une inter-connexion au réseau d'eau potable départemental. Enfin, le contrat avec la SAUR arrivant à terme dans deux ans, le Conseil Municipal envisage une réflexion sur l'affermage.

4 ACHAT DE MATÉRIEL POUR LE NOUVEAU TRACTEUR

Dossier présenté par Monsieur Alexandre BARROUILHET : l'achat d'un godet hydraulique de 1,8m de large, suggéré par Monsieur Georges DELVERT, a été adopté par le Conseil Municipal. Concernant un outil de coupe, le principe d'un gyrobroyeur, trop dangereux, n'a pas été retenu. Le Conseil Municipal préfère un tonde-broyeur et charge Monsieur Alexandre BARROUILHET de demander un devis.

5 QUESTIONS DIVERSES

● L'association AASF, dans une lettre adressée au Maire et au Conseil Municipal, souhaiterait que soit mise à l'ordre du jour d'un prochain conseil, sa demande de créa-

tion d'une salle « multi-activités » dans le bureau de bienfaisance, avec l'accord du Conseil et du curé de la paroisse de Floirac, l'abbé DURAND. L'idée de déplacer la bibliothèque dans ce bâtiment ayant été envisagée, une demande sera d'abord faite à l'abbé DURAND avant d'envisager des travaux de rénovation. Pour cette année, seule la réfection de la toiture a été budgétisée.

● Monsieur Alain DURIEU DU PRADEL, riverain du « dos-d'âne » du passage à niveau de la gare de Floirac, souhaite attirer l'attention du Conseil Municipal, dans un courrier lui étant adressé, sur la multitude des chocs de bas de caisses de voitures à cet endroit. Cela serait peut-être dû à une vitesse excessive mais également à une mauvaise compréhension des panneaux de signalisation, en grand nombre à l'entrée du bourg. Monsieur Alain DUNAND signale également que des camions et des bus continuent à se retrouver bloqués de temps en temps dans le bourg. Un courrier sera adressé en ce sens par monsieur Frédéric BONNET-MADIN au Service Territorial Routier du Conseil Général, responsable de la route départementale 43 traversant notre village. Monsieur Philippe GERFAULT remarque à son tour que certains véhicules dépassent allègrement les vitesses autorisées entre la Mairie et « le Pourquoi Pas » et qu'il faudrait peut-être envisager dans cette zone un système de ralentissement.

Séance levée à 23h00.

Sylvie DEGRUTERE, Georges DELVERT, Alexandre BARROUILHET, Alain DUNAND, Sylvie GRISCELLI et Charles BIBERSON.

PRÉSENTS : Frédéric BONNET-MADIN, Raphaël DAUBET, Annie BOUAT, Michel LIBANTE,



EXCUSÉS :

Philippe GERFAULT qui donne procuration pour tous les votes à Alexandre BARROUILHET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Michel LIBANTE

La séance a été ouverte sous la présidence du maire, Frédéric BONNET-MADIN. Début de la séance à 21h10.

En début de séance et à la demande de Monsieur Frédéric BONNET-MADIN, Maire de la commune, il a été rajouté à l'ordre du jour :

1. une éventuelle assistance extérieure pour l'entretien et le fonctionnement du réseau de la station d'assainissement,
2. toiture de l'église.

Cette demande est adoptée à l'unanimité et sera débattue aux questions diverses.

Les comptes rendus des séances du 23 mars et du 14 avril soumis à l'acceptation des conseillers pour l'inauguration du réseau et de la station d'épuration qui aura lieu le samedi 11 juillet à 10h30.

ORDRE DU JOUR :

1 CHOIX DES DEVIS POUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET DIVERS MATÉRIELS

● **Pour les bâtiments communaux**

3 devis sont présentés par Monsieur Charles BIBERSON pour la réfection de la toiture du bureau de bienfaisance. L'entreprise MASSALVE est retenue à l'unanimité. Après accord avec la partie ayant la jouissance à l'heure actuelle, la commune programmera les travaux pour une période devant se situer vers octobre / novembre 2009. Quand la destination du local aura été bien définie, un architecte pour l'aménagement sera choisi.

- Pour ce qui est de l'entretien de l'église et de la tour, un contrat annuel est décidé à l'unanimité avec l'entreprise SOCOBA de BRIVE.

- Pour les ouvertures de l'ancienne école publique, le devis de Monsieur Pascal BOUAT, établi précédemment, sera appliqué pour permettre une poursuite de travaux et de restauration du bâtiment qui garantira une unité architecturale.

- Pour les travaux de réaménagement de l'ancienne mairie, cofinancés par le Conseil Général, 3 maîtres d'oeuvres avaient été pressentis : un s'est désisté, un est trop cher. Monsieur Julien NICOT de MIERS qui a déjà travaillé sur le projet est choisi.

● **Pour les matériels**

Choix du matériel communal : le tracteur dont l'achat

avait été décidé précédemment a été livré ce jour même à la commune.

Monsieur Alex BARROUILHET fait part de 2 devis portant sur l'achat d'un godet hydraulique et d'un broyeur devant être attelé au dit tracteur.

L'ensemble totalisant un budget de 16 000 €, un dépassement de 1000 € est à envisager sur la ligne budgétisée.

L'achat du godet est voté à l'unanimité.

Monsieur le maire lance un débat sur l'utilité de posséder un broyeur. Après un échange animé entre plusieurs membres du conseil municipal, l'achat du broyeur est voté : 6 voix pour et 5 contre.

2 DÉLIBÉRATION COMPTABLE POUR L'ENFOUISSEMENT TÉLÉCOM

Monsieur le Maire fait part de délibérations comptables à prendre : une concerne une créance de 36 535.82 € pour l'enfouissement du réseau Télécom. Après contact avec le Receveur Municipal de Martel, cette somme sera passée au budget d'investissement et non de fonctionnement comme prévue précédemment. La délibération est votée à l'unanimité.

3 DÉLIBÉRATION POUR UNE NOUVELLE LIGNE DE TRÉSORERIE

Une ligne de trésorerie de 150 000 €, ouverte il y a un an, voit son remboursement s'achever. En attendant la perception du FCTVA prévue en fin d'année, il est décidé d'en ouvrir une de 50 000 € à un taux variable. La délibération est votée à l'unanimité.

4 RAPPORT ANNUEL 2008 DU DÉLÉGATAIRE SERVICE DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire produit le document donnant le compte rendu de l'exercice 2008 du prestataire.

Copieux document dont Monsieur le Maire extrait quelques remarques : l'année 2008 voit une diminution de l'eau produite de 30% par rapport à 2007, celle-ci est la conséquence des fuites consécutives aux travaux d'assainissement. Cette part d'eau perdue reste encore importante.

Monsieur le Maire n'admet pas qu'une fuite sur le causse pendant 3 jours n'ait pas été signalée à la mairie alors qu'un foyer a été touché. Un rappel sera fait à l'exploitant pour qu'à l'avenir la Mairie soit tenue au courant.

Le contrat de concession va arriver à son terme en juin 2010, une consultation du SATESE est souhaitée pour réexaminer le contenu de l'accord. Monsieur Georges DELVERT évoque la possibilité d'examiner une gestion municipale : affaire à suivre.





5 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR

LA DEMANDE DE RESTAURATION MORPHO-ÉCOLOGIQUE DE LA COUASNE DE FLOIRAC

L'enquête publique s'est achevée le lundi 15 juin 2009. Monsieur Raphaël DAUBET fait un résumé sur les travaux et l'étude d'impact et propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur l'intégralité des travaux à la condition du respect du cahier des charges élaboré par le cabinet BIOTEC.

Le texte de la délibération est le suivant : " Le Conseil Municipal, dans sa majorité, après avoir pris connaissance du projet de restauration morpho écologique de la couasne de FLOIRAC (Lot), donne un avis très favorable à la réalisation de ce projet dans son intégralité." Vote à l'unanimité sauf une abstention de Monsieur Frédéric BONNET-MADIN

6 COTISATION GARANTIE SANTÉ ET PRÉVOYANCE DU PERSONNEL COMMUNAL

Suite à la demande d'une participation du budget communal à ces cotisations, le Conseil Municipal accepte le principe d'une participation au titre de la « prévoyance » mais demande le report de la décision sur la mutuelle santé par manque de précision.

7 QUESTIONS DIVERSES

● Contrat d'entretien de l'éclairage public : Ets BARTHEZ ayant cessé leur activité, il a été décidé de lancer une consultation pour le choix d'une nouvelle entreprise. Monsieur Alexandre BARROUILHET se charge

de recenser les luminaires.

● Les "poubelles du Barry" : concertation sera faite avec les riverains. On s'achemine vers la solution de 2 poubelles à côté du pont de relevage du Barry et 2 au début de la montée vers Rul.

● La consolidation du lavoir de Bascle : AASF s'en charge. Monsieur Charles BIBERSON, président, envisage les travaux pour septembre/octobre 2009.

● Le 14 juillet se fera, Monsieur le Maire, absent, demande à Monsieur Raphaël DAUBET de superviser l'organisation.

● A la suite de l'achat du tracteur, il a été décidé d'assurer ce dernier chez GROUPEAMA.

● A cause d'un relatif manque d'eau, les bambous des bassins de la station d'épuration ont du mal à pousser. Une consultation du SATESE sera faite par Monsieur Michel LIBANTE pour trouver une solution.

● Rappel est fait auprès de tous pour se joindre au Point, à temps prévu, dans les 2 semaines qui viennent.

● Un contrat de maintenance du réseau et de la station est réenvisagé.

Des incidents se produisent sur les pompes, il faut trouver une solution. Monsieur Michel LIBANTE se chargera du dossier à la demande du conseil municipal.

● Madame Sylvie GRISCELLI demande si l'on pense faire des travaux sur le pont du chemin de Pantalinat. La commission de la voirie s'était déjà rendue sur place ; elle se réunira pour mettre au point les solutions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.



PRÉSENTS :

Frédéric BONNET-MADIN, Raphaël DAUBET, Michel LIBANTE, Sylvie DEGRUTERE, Georges DELVERT, Alexandre BARROUILHET, Alain DUNAND, Philippe GERFAULT, Charles BIBERSON.

EXCUSÉS :

Annie BOUAT, Sylvie GRISCELLI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Raphaël DAUBET.

La séance a été ouverte sous la présidence du maire, Frédéric BONNET-MADIN.

Début de la séance à 21h00
Le compte rendu de la séance du 22 juin est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

1 DÉCISIONS MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES

● L'opération d'équipement n° 71 concernant le budget alloué à l'achat de tracteur était de 15.000€ Il a été nécessaire de prévoir un roto

broyeur et un godet. Le budget est dépassé de 965.90 €. La différence sera imputée sur l'opération de l'aménagement des poubelles n° 75 par une décision modificative d'un montant de 965.90 €. La délibération est votée à l'unanimité.

● Un hangar devra être construit pour le tracteur et son matériel. Le libellé de l'opération n° 75 devient : construction du hangar pour le tracteur. La délibération est votée à l'unanimité.

● Une décision modificative de 700€ du chapitre 022 en dépense au 6611 en recette est nécessaire pour régulariser le paiement du crédit de



la Caisse d'Epargne, article 6611 sous estimé au budget primitif. La délibération est votée à l'unanimité.

2 POINT SUR LA GRIPPE H1/N1

● Monsieur Raphaël DAUBET nous informe que l'obligation est faite à la mairie de maintenir la continuité du service public en cas de pandémie avérée et prévoir les moyens de protection nécessaires pour le personnel. Cette obligation s'impose à toutes les administrations, même si elle n'a pas beaucoup de sens pour une petite mairie comme la nôtre. Il sera donc nécessaire d'acheter des masques et du gel désinfectant. Il faudrait rappeler au personnel communal et aux administrés les gestes quotidiens et simples qui permettent une protection efficace contre la propagation de la maladie.

3 POINT SUR LES DEVIS POUR LES TRAVAUX DU HANGAR

● Le montant prévisionnel des travaux pour le hangar est estimé à 2940,05 € à ce jour. Il comprend : le terrassement, la charpente et divers petits matériaux. Si les matériaux choisis ne correspondent pas à ceux imposés par les bâtiments de France, le montant de l'étude sera corrigé. Une demande de permis de construire a été déposée à la DDEA et les plans ont été conçus par Monsieur Charles BIBERSON, conseiller de la mairie, ce qui nous a permis une économie budgétaire.

● Monsieur Alain DUNAND fait remarquer que ces travaux n'ont pas fait l'objet d'un passage préalable devant le Conseil Municipal.

4 CHEMIN DES NOUALS

● Monsieur Raphaël DAUBET rappelle que le mur de soutènement de ce chemin, très dégradé, s'est en partie effondré à la suite de travaux entrepris par le Conseil Général. Il présente un devis de 4784 € pour la reconstruction d'un mur en pierres

sèches de 13 mètres de long, en deux parties. Le Conseil Général s'est engagé à fournir une aide de 3200 € pour cette réfection. Il restera 1584 € à la charge de la commune.

● Monsieur Georges DELVERT précise qu'il serait souhaitable d'élargir le chemin. De plus il faudrait nettoyer les arbres qui endommagent le mur de soutènement et prévoir d'informer les riverains.

5 PROGRAMME TRAVAUX DU PONT DE POUMEYROL

● Constat : ce pont n'est pas assez large pour le passage des machines agricoles. Il serait nécessaire de l'agrandir de 50 cm au minimum mais l'idéal serait de 1m.

● Une 1ère solution avait été prévue avec 2 IPN, mais le poids et le volume des tracteurs actuels rendent cette solution insuffisante.

● Une 2nd solution est envisagée : de ne pas faire porter le poids sur le pont pour éviter de le fragiliser car il devra supporter une charge d'environ 15 tonnes. On envisage des piliers de fondation de chaque côté qui descendraient sous le niveau du ruisseau et un tablier en béton armé. Le coût évalué à 1.500 € pour la 1ère solution coûterait 3.500 à 4.000 € dans l'autre cas.

● De préférence ces travaux s'effectueraient en été car c'est la période qui handicape le moins les agriculteurs.

6 MUTUELLE OPTION SANTÉ

● Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide une prise en charge partielle de 25% de la cotisation MNT option santé pour notre cantonnier.

7 CRÉATION D'UNE COMMISSION POUR LE SUIVI DES TRAVAUX DE LA COUASNE

● Monsieur Raphaël DAUBET donne un compte rendu de la réunion de chantier du lundi 14 sep-

tembre 2009. Monsieur Philippe HANS de la DDEA a imposé des modifications qui amputent le projet, contre l'avis du bureau d'étude. Monsieur Raphaël DAUBET s'est vivement opposé à de telles modifications qui surviennent après la concertation et l'enquête publique.

● A l'unanimité le Conseil Municipal délibère pour que les travaux restent conformes à l'enquête publique.

● Texte de la délibération : « Le Conseil Municipal est informé que suite à la première réunion de chantier pour la restauration de la couasne, qui s'est tenue mardi 15 septembre 2009 à 14 heures sur place, le Conseil Municipal de FLOIRAC, à l'unanimité, déplore que des modifications d'importance aient été demandées par Monsieur Philippe HANS de la DDEA du Lot - Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture -, contre l'avis du bureau d'étude, modifiant ainsi la teneur du projet tel qu'il a été validé après concertation et enquête publique.

Le Conseil Municipal de FLOIRAC, à l'unanimité par vote, demande instamment que le cahier des charges soit strictement respecté et que les travaux réalisés soient conformes au projet qui a été soumis à l'enquête publique.

Une copie de la délibération approuvée sera adressée au Conseil Général du Lot ainsi qu'à la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture.

Une commission est votée, elle sera composée de Messieurs DAUBET Raphaël, BIBERSON Charles et BARROUILHET Alexandre. »

8 QUESTIONS DIVERSES

● Des demandes de raccordement à l'assainissement collectif ont été enregistrées. La commission étudiera si une extension est possible et quand.

● De même, des demandes de révision de la carte communale ont été



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 22 juin 2009 (suite)

faites, il faudra décider de sa révision éventuelle.

- La famille BINET quitte son appartement au dessus de la poste (la famille s'agrandit) et demande un préavis d'un mois.

Le Conseil Municipal accepte cette demande, n'ayant jamais eu de soucis. Monsieur le Maire souhaite que la commission vérifie si le cloisonnement au 1er étage et l'isolation de la chambre sous les toits ne

devraient pas être refaits. La caution sera rendue après vérification de l'état des lieux.

- Le programmeur de l'éclairage public de RUL sera changé (380 € HT).

- Monsieur Philippe GERFAULT regrette de ne pas avoir été prévenu qu'un courrier serait adressé aux habitants du Barry, concernant le déplacement des containers.

Il ajoute que cette décision a été prise avant même que la commis-

sion des ordures ménagères ait rendu ses conclusions.

Monsieur Philippe GERFAULT, en tant que Président de la commission des poubelles, demande que le Président soit présent lors de la réunion du Conseil Municipal qui vote une question concernant son domaine. Il précise qu'il souhaiterait pouvoir se prononcer sur toutes décisions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h12.



LA MAIRIE COMMUNIQUE

NOUVELLE PROCÉDURE DE DÉCLARATION D'OUVRAGES DE PRÉLÈVEMENT D'EAU SOUTERRAINE

Il est obligatoire depuis le 1er janvier 2009 de déclarer en mairie les ouvrages, puits ou forages, de prélèvement d'eau souterraine, à l'aide du formulaire CERFA 13837-01. Il s'agit uniquement de « forages domestiques », à usage familial, et non professionnel.

Une seule déclaration est à faire avant le 31 décembre 2009 pour les ouvrages existants.

Une procédure en deux étapes est prévue pour les ouvrages conçus à partir du 1er janvier 2009.

Renseignements complémentaires et formulaires en mairie ou sur le site : www.foragesdomestiques.developpement-durable.gouv.fr



Inauguration de la station d'épuration

Une bien belle inauguration à Floirac

Le Samedi 11 juillet 2009, les Floiracois, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal se sont retrouvés à la Station d'épuration, au lieu-dit La Barthe, pour son inauguration.

C'est en présence de Monsieur Jean LAUNAY, député, de Monsieur Jean-Claude REQUIER, Vice Président du Conseil Général, et des représentants des Entreprises et Services Officiels du Département, que Monsieur Gérard MIQUEL, Sénateur et Président du Conseil Général, avec l'aide de Frédéric BONNET-MADIN, a coupé le ruban tricolore.

Monsieur Jean VOISIN, PDG de l'entreprise du même nom, a expliqué le principe du fonctionnement de cette Station qui reçoit les effluents par un réseau de canalisations et avec l'aide de deux postes de relevage.

L'objectif du traitement des eaux usées est de rejeter après percolation et décantation un « liquide »



Inauguration de la station d'épuration au Cantou.
De gauche à droite : Frédéric Bonnet-Madin, Jean Launay, Gérard Miquel

qui, au dire de certains, pourrait être rajouté à une boisson anisée au moment de l'apéritif. Personnellement, je m'en tiendrai à l'eau du robinet.

Après avoir parcouru l'allée centrale séparant les deux étages de bassins plantés de roseaux, l'ensemble des présents a été convié par Monsieur le Maire à se retrouver au Cantou pour continuer les discussions autour d'un verre.

Monsieur MIQUEL a rendu hommage à Frédéric et son équipe municipale pour leur efficacité dans le montage du dossier assainissement ; en effet, c'est presque 65% des compteurs d'eau qui voient leur eau retraitée, chiffre remarquable.

Monsieur Jean LAUNAY, un des instigateurs de la loi sur l'eau, se félicite de la participation active de Floirac au maintien du bon état sanitaire de l'eau de la Dordogne et de sa nappe phréatique d'accompagnement.

Monsieur Jean-Claude REQUIER, qui est aussi Président de la Fé-

dération Départementale du Lot, évoque l'enfouissement des réseaux d'électricité et du téléphone qui permet l'embellissement de nos rues.

Frédéric BONNET-MADIN remercie les élus, les différents services, le bureau d'étude SESAER ainsi que l'ensemble des adjoints et conseillers municipaux qui, par leur collaboration, ont permis de mener à bien ce projet. Il en profite pour rappeler la patience et les concessions dont ont fait preuve les habitants du village. Le chantier a duré un an et demi, a connu des retards, mais le village a repris ses habitudes.

C'est le verre d'une main et un petit four de l'autre que les présents ont continué à deviser et parler de l'avenir de Floirac.

En guise de conclusion, nous devons faire fonctionner ce réseau en le respectant, en l'améliorant, en se raccordant, et participer ainsi au développement durable de notre environnement.

Michel Libante ■

La culture du tabac à Floirac

Le tabac appartient à la famille des Solanacées et au genre « *Nicotiana* », nom créé en 1565 en l'honneur de Jean Nicot. L'espèce *Nicotiana tabacum* regroupe l'essentiel des tabacs produits industriellement. Parmi eux, on retrouve cinq grands types : les tabacs bruns, les variétés claires, Burley et Virginie, les orientaux et les tabacs séchés à la fumée.

La culture du tabac trouve son origine en Amérique, il y a plus de 3000 ans. Les indiens roulaient leurs feuilles de tabac jusqu'à obtenir une sorte de grand cigare qu'ils appelaient « tabaco ».

Avant la découverte des Amériques, le tabac était surtout une plante sacrée et curative, utilisée par les prêtres et les chamanes. Il servait à communiquer avec les esprits et à apaiser les douleurs.

En 1492, Christophe Colomb découvre le tabac à Cuba et l'importe en Europe. Les premières plantations sont effectuées à Clairac (Lot et Garonne) en 1637 et c'est vers 1640 qu'Henri de la Tour d'Auvergne en introduit la culture en Quercy.

Au milieu du XVII^{ème} siècle, il y a déjà un grand nombre d'exploitations surtout dans la vallée du Lot et de la Garonne. Mais en 1719, la culture du tabac est interdite dans toute la France avec des condamnations qui peuvent aller jusqu'à la peine de mort. Plus tard, en 1791, l'Assemblée Nationale déclare à nouveau la liberté de cultiver, de fabriquer et de débiter le tabac.

Avec Napoléon 1^{er}, en 1810, le monopole exploité par l'Etat est rétabli. A partir de 1816, l'autorisation de culture est donnée, petit à petit, à quelques départements. La culture prend alors un essor considérable dans le département du Lot qui passe d'une production de 460 t en 1817 à 2000 t en 1819. A cette

époque, le département du Lot ne plante que la variété Nijkerk, un tabac à priser et à chiquer, et c'est en 1927 qu'est introduite la variété Paraguay.

De 1848 à 1852, Floirac se classe 24^{ème} des 36 communes de l'arrondissement de Gourdon et 54^{ème} des 129 communes du département autorisées à planter. Il y avait 34 planteurs à Floirac en 1932 mais par la suite, la culture du tabac disparaît lentement car elle n'est plus rentable.

En 1950, le tabac est cultivé dans 55 départements, avec 105000 producteurs sur 28000 hectares. En 1970, la Communauté européenne abolit le monopole, la maîtrise de la production est désormais du ressort des producteurs.

La première coopérative tabacole est créée en 1971, et pendant les 10 années suivantes, des coopératives sont établies dans toutes les régions. L'Union des Coopératives Agricoles voit le jour en 1979 et en 1985, l'UCAPT met en route, à Sarlat (Dordogne) l'usine de première transformation de tabacs clairs.

Actuellement, on produit en France 22 000 tonnes de tabac par an, soit 0,3 % de la production mondiale qui s'élève elle à 6 700 000 tonnes, ce qui correspond à un peu moins de 7 % de la production européenne. Dans le département du Lot, il y a 363 producteurs qui cultivent le tabac sur 490 ha.

A Floirac, il ne restait que deux agriculteurs à cultiver le tabac en 1975, puis le nombre de planteurs est remonté à quatre en 2000 pour une superficie d'environ 4 ha. Cette année ils ne sont plus que trois :

- Frédéric Bonnet-Madin
- Michel Caminade
- Olivier et Sylvie Griscelli

Frédéric Bonnet-Madin a commencé la culture du tabac (25000 pieds) en 1986. Son père cultivait



Champ de tabac chez M. Caminade



Fleur Nicotiana

le tabac brun (8000 pieds) comme beaucoup d'agriculteurs à cette époque alors que lui a commencé par le tabac Virginie. Actuellement, il possède 24000 pieds de tabac Burley sur 1 ha. Il achète les graines à la Coopérative Midi Tabac de Cahors, conditionnées en pots de 50 000 graines. Il fait les plants début mars pour M. Caminade et lui-même en semis flottants sur des plaques, dans des bassins remplis d'eau ; les graines sont déposées avec du terreau dans les alvéoles des plaques. Après quelques semaines, les jeunes plants émergent et se fortifient ; ils seront transplan-

tes en champ début mai. Selon les règles de la PAC (Politique Agricole Commune), il faut compter les pieds de tabac et respecter les surfaces de plantation. Pour cela, on mesure l'écartement entre les pieds et on compte les rangées. Les contrôles s'effectuent actuellement par satellites et par sondage. Si il y a un surplus de pieds plantés, l'agriculteur n'est pas sanctionné ; au contraire, si il y en a moins, il est sanctionné parce qu'il reçoit une prime déterminée en fonction du nombre de pieds déclarés.

Afin d'arrêter la croissance des bourgeons, on procède au début de l'été à leur inhibition avec un produit inhibiteur. Celui-ci stoppe la venue des bourgeons axillaires et réduit la hampe florale qui concurrencent la venue des feuilles. Pour cela, on fait couler le produit sur la tête et le long de la tige et on tue ainsi les bourgeons. Cette opération est réalisée par temps chaud en fin de matinée ou au milieu de l'après-midi, donc, en pleine chaleur, car il faut éviter la rosée.

La période de culture est d'environ cent jours. Huit à dix jours après l'inhibition, le plant atteint une hauteur d'1m 80, stade de la florai-

son. On procède à ce moment là à l'écimage qui consiste en l'ablation de la fleur déjà atrophiée par l'inhibition. Cette pratique influence le rendement et la qualité physico-chimique du tabac. Les feuilles parviennent alors à leur développement maximal. On compte une vingtaine de feuilles par pied, larges, gaufrées, au port retombant. Le tabac blond nécessite un arrosage en juin - juillet, pendant les deux mois de culture. Les premières décolorations donnent le signal de la récolte qui s'opère pendant le mois d'août.

Frédéric Bonnet-Madin, procède au séchage des pieds de tabac dans trois serres de 8000 pieds sur un seul niveau ; quand les feuilles sont sèches, il les sépare des tiges.

Sur un hectare, il est possible de récolter entre 25 et 30 tonnes de tabac humide ce qui fournit entre 2 tonnes et demie et 3 tonnes de tabac sec.

La récolte du tabac représente 200 heures de travail par hectare ; l'effeuillage et le tri : 300 heures par hectare, soit un total de 500 heures.

L'ensemble de la culture s'évalue à 800 heures de travail par ha. Ce travail est rentable en main d'œuvre familiale. Dans les régions très mécanisées, on peut faire des dizaines d'ha de tabac. Mais actuellement, il y a trop de demandes de plantation par rapport au marché.

F. Bonnet Madin livre son tabac à l'usine France-Tabac de Sarlat qui appartient à l'UCAPT, c'est-à-dire aux sept coopératives tabacoles françaises. Autrefois, il livrait à Souillac. Il est membre de la coopérative tabacole de Cahors qui assure la commercialisation de sa production. Il y rémunère ainsi les services de techniciens qui le conseillent, et adhère également à la Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole des Planteurs de Tabac (CRMAPT), ce qui lui permet de toucher, en cas de sinistre, des indemnités calculées au prorata du temps passé à la culture. Il a travaillé un certain nombre d'années à Souillac où il faisait la saisie informatique des ballots. Initialement,



Plaques pour semis chez F. Bonnet-Madin

La culture du tabac à Floirac (suite)



Serre à tabac chez F. Bonnet-Madin

l'opération était réalisée avec un tableau noir et des craies par comptage manuel des ballots et calcul mental des poids. Dans les années 78-80, la fiche perforée a été utilisée, puis sont venues les calculettes enregistreuses et maintenant les ordinateurs.

C'est à Sarlat que se fait la première transformation du tabac clair apporté en ballots, afin d'élaborer des mélanges homogènes, commercialisés auprès des fabricants de produits finis (cigarettes, tabac à rouler, cigares, etc.) pour le marché français et l'exportation. Le tri se fait donc à Sarlat mais pas la fabrication de cigarettes

Michel Caminade a toujours cultivé le tabac. Il a 23000 pieds de Burley sur environ 1 ha. Son père, Joseph Caminade, faisait du Paraguay (10000 pieds) sur 30 à 40 ares ; à son époque, on serrait davantage les pieds. Il fait sécher son tabac dans deux hangars, l'un de 50 m à deux étages qui date de 1973, l'autre de 30 m à un étage, plus récent, et dans une serre de 50 m. Quand les pieds de tabac sont secs,

il trie les feuilles : feuilles du bas, feuilles médianes basses, feuilles médianes hautes et feuilles hautes. Une fois triées, ces feuilles sont alignées dans des moules en contreplaqué jusqu'à obtenir des ballots de 20 à 30 kg. Dans la chaîne de production des cigarettes, son tabac Burley sera mélangé à d'autres tabacs orientaux et américains.

Olivier et Sylvie Griscelli font du tabac depuis deux ans. L'année dernière, ils ont perdu leur récolte à cause de la grêle.

Ils font 12500 pieds sur 1 ha et ne peuvent faire plus car ils manquent de parcelles. Ils cultivent la variété Brun HP Boucané (Hybride du Paraguay) qui n'a pas besoin d'être irriguée, ce qui serait impossible sur le causse. Autrefois, M. Robert Meyniel faisait 5000 pieds de tabac brun.

Ils achètent leurs 12500 plants qui sont conditionnés en plaques de 250 pieds ; ces pieds se présentent sous forme de mini mottes. Les pieds maintenus humides sont mis en terre en mai. Cette année, ils ont perdu très vite un certain nombre

de pieds après quatre jours de forte sécheresse.

Vers le 10 août, ils procèdent à l'inhibition des bourgeons. Le tabac brun HP a la particularité d'émettre de nombreux bourgeons.

Les pieds sont laissés en terre de mai à octobre. Quand les feuilles sont bien gaufrées, les pieds sont cueillis ; le 15 octobre est la date limite pour les rentrer dans les serres et commencer le boucanage. Le tabac HP est l'un des derniers que l'on ramasse.

Les Griscelli possèdent deux serres de 46 m de long. Dans chaque serre, des copeaux de différentes essences de bois (65% de plaquettes de bois, 25% de sciures et 10% d'écorces) sont répandues sur deux longueurs pour le boucanage.

Le tabac est d'abord séché au-dessus des copeaux jusqu'à qu'il prenne une couleur jaunâtre. Ensuite a lieu une phase d'humidification, puis une première phase de boucanage et d'imprégnation de l'odeur pour laquelle on enflamme les copeaux de bois au chalumeau. Cette phase correspond au séchage de la tige et des feuilles. Une fois la tige réduite, on enfume encore une fois les feuilles, c'est la dernière phase du boucanage.

Fin octobre, l'une des serres était en phase de séchage, portes ouvertes, la deuxième serre était enfumée, en phase de boucanage, portes fermées et cela sentait très bon. Il faut savoir aussi que le prix de vente du tabac est déterminé par l'odeur de la feuille.

Comme F. Bonnet-Madin et M. Caminade, les Griscelli vendent leur tabac à l'usine de Sarlat.

Les cigarettes sont fabriquées en Angleterre et au Pays-Bas. Dans une cigarette blonde on met en général 20 % de Burley de bonne qualité pour 80 % de Virginie de qualité industrielle. Le Burley est un tabac de goût et non pas de remplissage comme le Virginie.

La culture du tabac est subven-

tionnée par la PAC car elle est déficitaire au niveau européen. Mais cette politique pourrait être remise en cause, ce qui entraînerait l'abandon de cette culture à Floirac d'ici quelques années.

Les plus gros producteurs de tabac dans le monde sont les Chinois qui consomment tout ce qu'ils produisent, puis les Brésiliens et les Indiens. La France arrive seulement en 22ème position mondiale, mais le tabac européen conserve la réputation d'être le meilleur au monde.

Dominique Kandel ■

● Bibliographie

M. Carrière : Floirac en Quercy – Editions Les Monédières - 2008
Coopérative Midi Tabac
<http://www.france-tabac.com>



Hangar à tabac de M. Caminade



Séchage du tabac chez les Griscelli

Un habitat de la fin de l'âge du Bronze en bordure de Dordogne, Toupy (Floirac, Lot)

Une opération de fouilles archéologiques a été conduite à Floirac (Lot) par J. Gascó (CNRS, CRPPM, Toulouse) et son équipe en juillet et septembre 2009. Elle s'inscrit dans un programme d'étude sur la fin de l'Age du Bronze et du début du Premier Age du Fer de la vallée de la Dordogne. Le site de Toupy, vieux d'environ 2800 ans, a été découvert par Louis Génot, Michel Carrière et Jean-Pierre Girault il y a plusieurs dizaines

d'années. Il est situé en bordure de la Dordogne, au pied d'une corniche du causse de Gramat. Toupy est placé sur une légère plateforme formée par un dépôt de pente qui s'étend au pied de la corniche calcaire du Causse haut d'environ 260 m.

Ces accumulations anciennes ont été tout au long de la Dordogne utilisées par des carrières de castine ou de blocs de construction. Les castines (grèses)

sont des dépôts importants de cailloutis cryoclastiques (brisés par le gel) aux pieds des versants. Elles abondent dans toutes les vallées dans la périphérie des causses lotois. Le site protohistorique de Toupy a été tronqué dans sa partie nord ouest et c'est le front actuel de la carrière qui a permis son identification. Sa surface pouvait atteindre 3 000 m² et s'étendait d'après les indices réunis sur l'avancée formée par les courbes des 150 et 130 m.

Les traces d'occupation du site de Toupy indiquent une fréquentation limitée dans le temps probablement aux environs du VIII^e siècle avant notre ère. Actuellement seuls les restes de plusieurs fosses dépotoirs généralement proches des habitations ont été fouillés. Des fragments de récipients, des ossements d'animaux consommés (et mordillés par des chiens) et de très nombreuses graines carbonisées ont été prélevées. Une installation liée à la préparation par grillage sur une sole d'argile et un dispositif de conservation des grains torrifiés (principalement des céréales : blé et orge, mais aussi des pois et d'autres graines en cours de détermination) laissent à supposer qu'un établissement à vocation agricole était implanté sur la petite hauteur dominant la Dordogne.

L'agriculture céréalière est alors essentielle à l'alimentation et l'élevage n'est déjà probablement plus qu'une ressource d'appoint. A Toupy les premiers résultats obtenus indiquent que, comme à la Fontaine de Loulié (Saint-Denis-lès-Martel), on consomme le porc et le bœuf. Ce sont les animaux domestiques les plus fréquents, les moutons ou chèvres et le cheval sont loin derrière.

Dans les petites fosses dépotoirs les archéologues trouvent des fragments très brisés de vaisselles en terre modelée (coupes à décors incisés, écuelles, jattes, gobelets) avec des formes communes à la région. Elles sont très comparables aux vases du Centre Ouest de la France, des Charentes ou du Périgord et indiquent une forte unité de peuplement autochtone. On les attribuait autrefois aux groupes « Champ d'Urnes », notion abandonnée depuis longtemps par les archéologues. Sur le plan culturel et chronologique on peut rapprocher l'occupation de Toupy de celles de plusieurs sites régionaux du même ordre : Surlaroque (Carennac), Fontaine de Loulié (Saint-Denis-Lès-Martel), Roucadour (Thémines) ou Combe nègre (Loupjac).

La topographie du site offre une vue lointaine vers l'Ouest et le Nord et permet le contrôle des mou-

vements dans la vallée, atout important à cette période où les trocs commerciaux sont nombreux. Cette position dans la vallée de la Dordogne et les commodités de son environnement (proximité de champs, de prairies et d'une source) en faisait un lieu favorable à l'habitat. Pourtant il n'avait pas connu d'installations plus anciennes. Par la suite les mêmes lieux n'ont pas davantage été occupés.

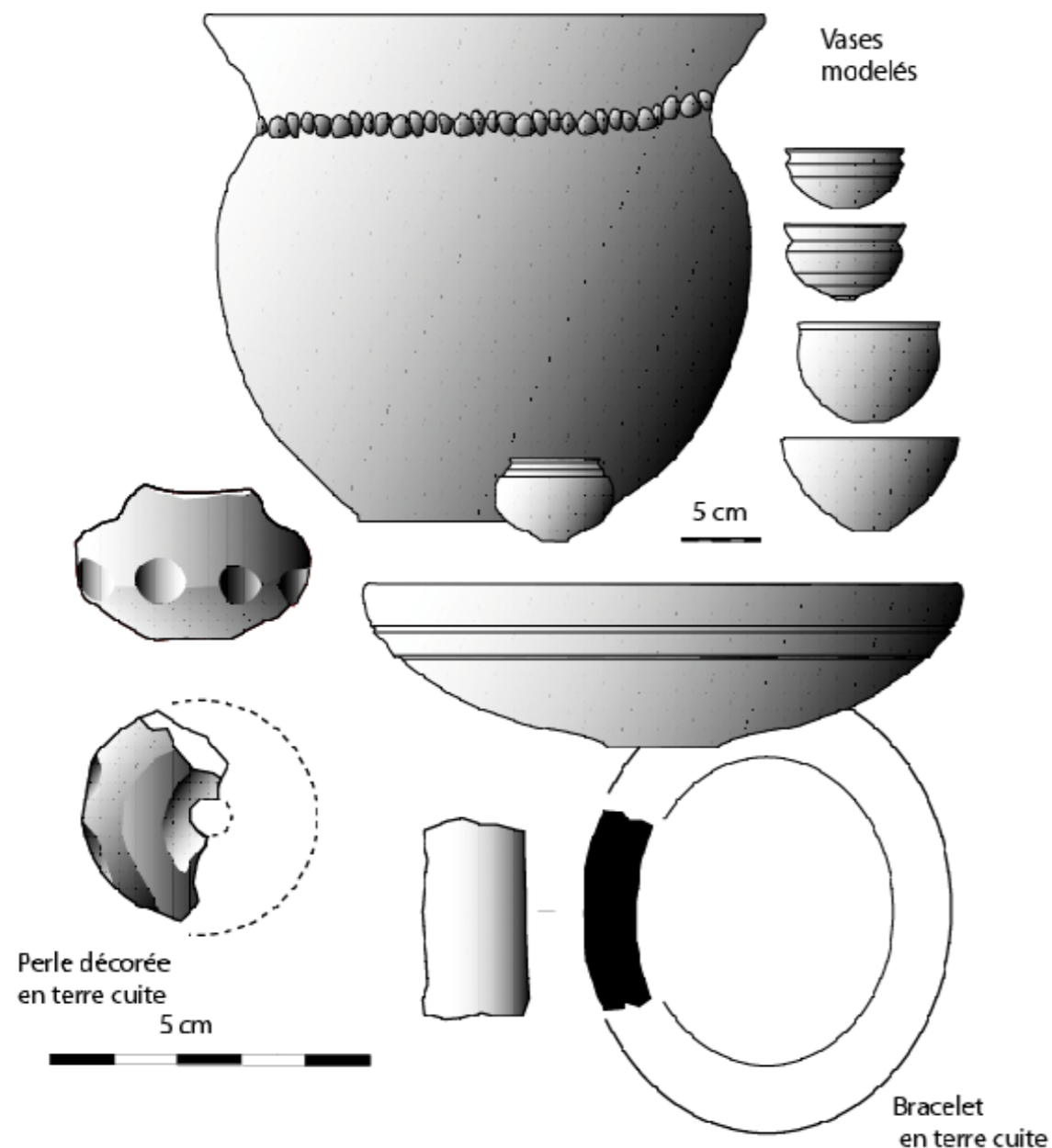
Il semble donc qu'à Toupy la zone située précisément au pied de la corniche du causse et sous un couloir de colluvions caillouteuses alimentées par son festonnement n'ait pas été en réalité aussi favorable qu'il n'y paraît. L'habitat de la fin de l'Age du Bronze final correspond en fait à un essai d'installation qui n'aura pas de suite.

Son abandon est peut-être lié à l'instabilité du versant constitué d'un éboulis massif et qui, en cas de rupture d'équilibre (déboisement, pâturage, passage), se met en mouvement pour atteindre un nouveau stade temporaire de fixation. Le comblement par des coulées de castine des structures, dépotoirs ou installations pour le traitement ou la gestion des récoltes de céréales, est probablement pour une part volontaire (dépotoirs) mais aussi semble avoir pour origine ces phénomènes d'écoulements de castine ou d'éboulement de dépôts caillouteux. Toupy aurait été choisi au même titre que de nombreux sites proches qui sont organisés en fonction de la proximité de terres cultivables. Les fondements de cette société de la fin de l'Age du Bronze sont des bases agraires et pastorales comme depuis plusieurs millénaires. Mais il semble que les conditions naturelles des sols de castine aient été un obstacle à une installation durable, du moins sur la plateforme potentiellement favorable du site.

Jean Gascó ■

POUR EN SAVOIR PLUS AVANT LA POURSUITE DES FOUILLES :

- Carrière M. (1999) - **Floirac en Quercy**. Édition du Laquet, p. 30 et 31, 2 pl.
- Gascó J. (2000) - **L'Age du Bronze dans le sud de la France**, Histoire de la France préhistorique, La maison des roches éditeur, 128 p., 57 fig.
- Gascó J. (2006) - **Les Ages du bronze en Quercy**, Editions du Ver Luisant - Racines - Centre d'Anthropologie et Préhistoire de Midi-Pyrénées, Brive, 180 p., 60 fig. (disponible auprès de l'Association Racines, Alvignac, 05 65 33 72 66).



La chasse

1. La société de chasse communale

Sur le territoire de la commune, la chasse est une activité très pratiquée en saison – cette année la période d'ouverture est du 13 septembre au 28 février - soit au sein de la société communale, soit sur des chasses privées, soit sur le territoire de chasse clôturé de la Chasse des Fieux.

La société de chasse de Floirac, qui a été créée dans les années cinquante, compte actuellement 18 adhérents dont une quinzaine sont effectivement chasseurs et quelques membres sympathisants qui acquittent en particulier une taxe de repeuplement. Marcel Bouat en est l'actuel président.

Le territoire de chasse est constitué des parcelles mises à disposition de la société par ceux de ses adhérents qui en disposent. Il représente un peu moins de la moitié de la surface de la commune. (Voir carte jointe).

La société permet et encourage la chasse individuelle devant soi, avec ou sans chiens, du petit gibier, faisan, lapin, lièvre, et bécasse et à l'occasion du sanglier, (hormis quelques dimanches matin) et organise des chasses collectives sous forme de battues, battues au chevreuil principalement, avec ses adhérents et leurs invités. Le sanglier est maintenant rare ou absent sur le territoire du fait du déboisement et de l'impact d'autres activités, la pratique du parapente en particulier. En 2008, dix chevreuils ont été tués sur le quota des douze autorisés. En 2009, le tableau est de quatre jusqu'à présent sur un quota de onze.

En sus de cette fonction de loisir, la société contribue à assurer le maintien sur la commune d'une population suffisante de gibier, ou son repeuplement, par des lâchers en début ou en cours de période d'ouverture et en fin de saison pour favoriser le repeuplement. Pour la saison 2008- 2009 par exemple, 55 faisans ont été relâchés dont quinze en fin de période d'ouverture. La société possède une volière de rappel qui contribue à fixer les oiseaux relâchés, et il est envisagé de faire prochainement de même pour le perdreau. Une réserve de soixante hectares environ est également maintenue dans le secteur de Beulat.

Elle contribue également au contrôle d'une population acceptable (eu égard en particulier aux souhaits des agriculteurs) du grand gibier sur la commune, et de certaines des espèces (identifiées

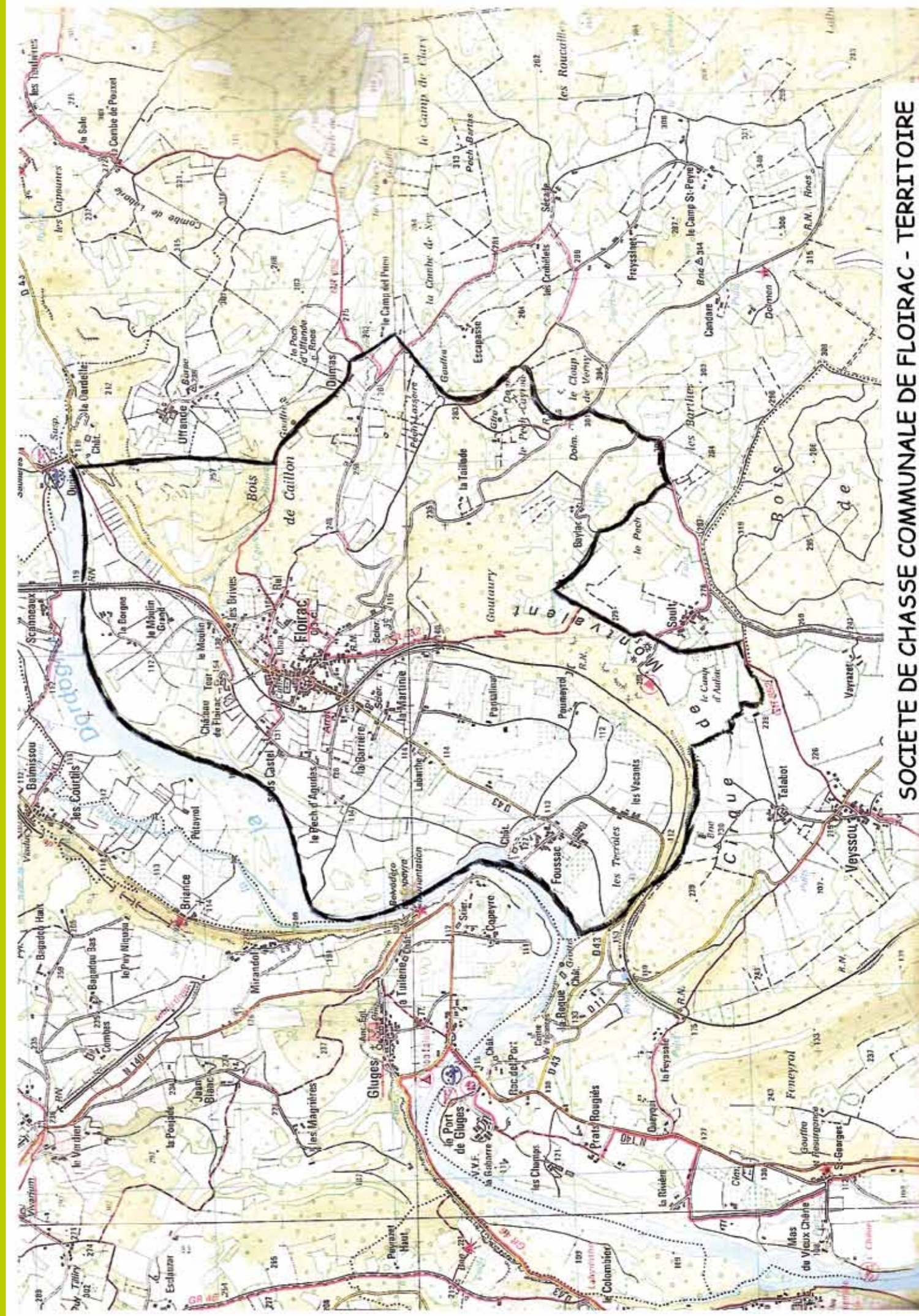
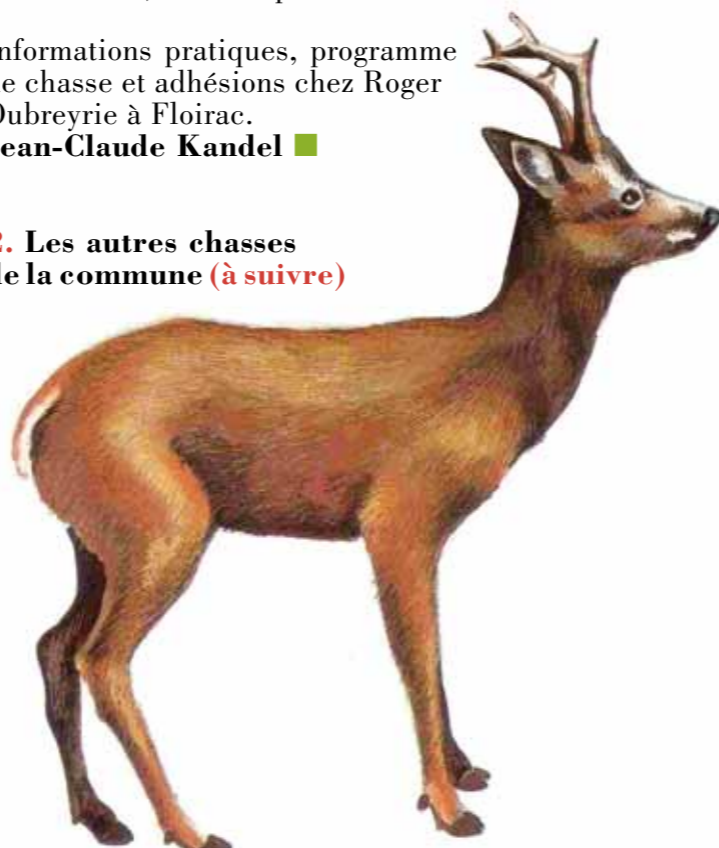
comme nuisibles) dont en particulier les renards, putois, fouines et martres, rats musqués et ragondins qui sont l'objet de battues administratives ou de destruction (de jour ou à l'occasion, de nuit) ou de piégeage tout au long de l'année : sur la saison 2008- 2009 une vingtaine de renards et autant de mustélidés, une trentaine de ragondins et quelques rats musqués ont été détruits. Ces opérations sont suivies et contrôlées au niveau départemental. Evènement notable pour un plus grand nombre de participants, la société organise également, une ou deux fois par an, un déjeuner à base du grand gibier de ses tableaux (ces dernières années au restaurant Le Lion d'Or à Miers), auquel sont conviés les chasseurs et sympathisants et leur amis, repas qui traditionnellement se termine (vers 16-17 heures...) par un concours très disputé de pesée de jambon ou de canard.

Roger Oubreyrie, garde de la société et qui en est la clé de voûte depuis quarante ans, tant pour l'organisation de la société, de son programme de chasse, de la conservation et des lâchers de gibier ainsi que du piégeage, s'est vu remettre en mai 2009 lors de l'assemblée générale de la Fédération de Chasse du Lot, la médaille d'honneur de la chasse, en reconnaissance de ses services, de son dévouement, de sa disponibilité et de sa courtoisie.

Informations pratiques, programme de chasse et adhésions chez Roger Oubreyrie à Floirac.

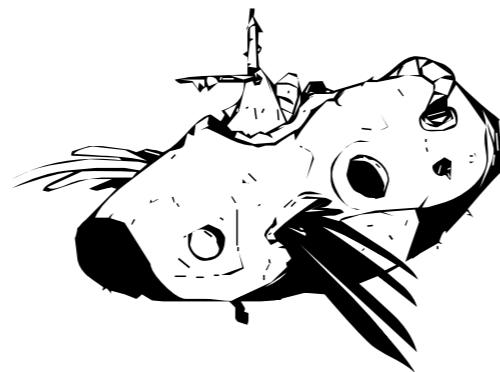
Jean-Claude Kandel ■

2. Les autres chasses de la commune (à suivre)



SOCIÉTÉ DE CHASSE COMMUNALE DE FLOIRAC - TERRITOIRE

Quelques nouvelles de la Couasne



Levée de terre dans la couasne...

Les travaux de remise en état de notre vieille couasne du Port-Vieux ont enfin commencé. Les travaux forestiers, première phase du programme de restauration, se sont achevés à la mi-octobre.

Les abords de la couasne ont été assez largement dégagés, favorisant ainsi la réouverture d'un milieu étouffé par la végétation. Les arbres les plus menaçants, ainsi que les espèces indésirables et invasives, comme les érables negundo et les acacias, ont été abattus. Le bois de chauffage ainsi obtenu a été mis à la disposition des riverains.

La phase de terrassement a débuté dans un deuxième temps, après la mise en place d'un batardeau (une levée de terre), à l'entrée de la couasne. Nous avons eu la surprise de voir alors, en pleine période de sécheresse, la couasne se remplir comme par magie en une nuit. Le niveau d'eau a largement dépassé celui de la Dordogne. Ce qui prouve qu'il y a des arrivées d'eau importantes dans la couasne. L'extraction des sédiments sera réalisée par couches. Plusieurs sondages ont eu lieu afin de connaître la nature des matériaux qui seront retirés. Pour l'essentiel, il s'agit de sédiments de qualité agronomique, issus du pourrissement de matières végétales, qui seront épandus dans des terres agricoles. Les granulats de type galets, en quantité très minoritaire, seront restitués au lit de la Dordogne après criblage.

A ce stade des travaux, un double constat s'impose, qui nous rend optimistes quant au pronostic du projet :

- La couasne a encore une fonctionnalité hydraulique. Elle est bel et bien l'exutoire de multiples sources karstiques qui l'alimentent par l'amont. Elle n'est pas un simple bras « mort », mais une annexe fluviale dynamique et vivante.
- le processus d'atterrissement de la couasne n'est pas dû au ruisseau de Caillon qui l'aurait remplie de sédiments calcaires (travertin) comme cela a été parfois soutenu. Il s'agit d'un atterrissement par dépôt de matières organiques végétales.

Pour l'anecdote, l'entreprise Duchâtelet a également sorti de l'eau, au beau milieu de la vase, une moto qui dormait là depuis des lunes... Inutile de dire qu'elle n'est plus vraiment en état de marche !

On peut donc se féliciter de voir enfin le projet entré dans sa phase active de réalisation des travaux. Merci à tous les floiracois qui ont permis, par leur mobilisation, une telle avancée pour une cause qui semblait perdue. Nous organiserons avec l'association, une fois les travaux achevés, un après-midi de découverte de la couasne en barque pour tous ceux qui le souhaiteront.

Raphaël DAUBET ■

L'assainissement collectif à Floirac

Un peu d'histoire...

Il y a quelques 2000 ans et même un peu plus, les Romains inventèrent le tout-à-l'égout. Certes, le tuyau seulement, sans station d'épuration au bout, mais c'était déjà un progrès considérable. Bien sûr les effluents ainsi collectés dans un cloaque aboutissaient, en général, dans la rivière la plus proche ou dans un champ d'épandage à l'écart de la ville. Reconnaissons à leur décharge, que les effluents d'alors étaient très largement biodégradables. Point de lessives et autres détergents ni de médicaments ou de pilules contraceptives.

Comme il est toujours difficile d'arrêter une bonne idée, celle-ci parvint à Floirac à la fin du II^e millénaire après Jésus-Christ. Jusque là, le Floiracois normal s'accommodait fort bien de la cabane au fond du jardin, qu'il n'avait cessé de perfectionner, d'ailleurs, et de la lessive à la Dordogne, quand nos mères et grand-mères s'agenouillaient sur leur planche à laver au Port-Vieux au bien nommé lieu-dit « Les Laveuses ». Tranche d'histoire que l'ENS (Espace Naturel Sensible) ne doit pas nous faire oublier. Quant à la douche quotidienne, il en avait accepté par avance le sacrifice, se contentant des ondées capricieuses qui pouvaient le surprendre. Le bain n'était guère concevable sauf l'été, à la Dordogne, ou à l'occasion d'une surcharge du bac qui vous faisait traverser la Dordogne pour aller à Martel ou à Vayrac. Mais ces bains-là ne devaient pas être très recherchés puisqu'on avait placé une Vierge au Port-Vieux pour s'en protéger.

Puis, tout à coup, dans les années cinquante, vint la modernité : la fosse septique (sans C) qui, malgré son nom qui peut faire hésiter, réussit à convaincre les habitants



Travaux d'assainissement, rue de Miers



Réunion de chantier

et à reléguer nos édicules du fond du jardin au musée et à la recherche anthropologique. Il serait grand temps, à mon avis, de les classer. Avis aux ABF (Architectes des Bâtiments de France) et peut-être même aux responsables du patrimoine mondial de l'UNESCO. Mais peut-être vois-je trop grand.

Seulement voilà : la douche et la machine à laver finirent par arriver, accompagnées par Omo, Ariel, Persil et j'en passe, vilains personnages qui allaient ruiner les Marseillais et leur savon. Les eaux usées, selon la curieuse expression consacrée, envahissaient les caniveaux du bourg. Outre le fait que le menu du jour s'étalait au bord de la rue, sans souci de confidentialité, il s'échappait des fossés des remugles qui, en été, vous titillaient les naseaux avec insistance.

Il fallait donc faire quelque chose. Alors, dans les années 80, la municipalité conduite par René Alagnoux, élaborait, comme beaucoup de communes voisines, un projet de tout-à-l'égout. Las, le Floiracois est d'un naturel batailleur et si l'idée séduisit certains, elle en révolta d'autres. Bref, l'éternelle querelle des Anciens et des Modernes resurgit ici brutalement. Il fallut remettre un dossier pourtant bien avancé et attendre 1995 pour que le projet soit relancé. Il faut dire aussi que dans l'intervalle, les normes édictées par l'Union Européenne en matière d'assainissement ne laissaient guère le choix et permettaient de disposer de crédits conséquents. Onze années de labeur furent encore nécessaires avant le premier coup de pioche (laquelle était une pelleuse).

Du projet aux travaux : une longue marche

La première étape fut la réalisation par un bureau d'études montalbanais du « Schéma communal d'assainissement ». Ce travail permettait, après une étude approfondie sur le terrain, de déterminer, en fonction de la densité de l'habitat, des pentes, de la charge d'eaux usées des habitations de dresser une carte communale indiquant les maisons raccordables au tout-à-l'égout et

L'assainissement collectif à Floirac (suite)

celles qui devaient rester en assainissement individuel. Une enquête publique conclut cette étude avant son adoption définitive par le Conseil municipal.

Il fallut ensuite trouver un bureau d'études compétent pour élaborer le projet. Après différentes péripéties et deux appels d'offres qui firent perdre beaucoup de temps, SESAER fut choisi pour conduire les études, puis pour assurer la maîtrise d'œuvre. Choix heureux : nous avions là un interlocuteur compétent, efficace et attentif à nos demandes. L'élaboration du projet prit plusieurs années en raison de multiples remaniements du projet : refus de la SNCF d'autoriser le passage d'un collecteur sous l'aqueduc des Clausades (en contrebas de la maison Borde), puis, découverte d'une réservation pour le tout-à-l'égout sous le passage à niveau qui n'avait pas laissé de traces dans les mémoires. Cela conduisit à faire passer le collecteur principal par la départementale et à prévoir un poste de relevage aux Clausades, faute de pouvoir emprunter l'aqueduc. Par ailleurs, le collecteur qui devait suivre le ruisseau des Nouals en aval du pont du Pré de Beyssen fut abandonné au profit d'une station de relevage en raison d'un surcoût de 100 000 euros. D'autres modifications importantes du projet furent induites par des demandes de riverains et par des demandes de raccordement d'habitations situées en dehors du périmètre prévu par le schéma communal d'assainissement. C'est ainsi que fut créée l'antenne du Fraysse-la Rondelle et que fut prolongée l'antenne de Rul.

Parallèlement, il fallait conduire d'autres études obligatoires, notamment l'étude topographique afin de caler précisément le niveau d'enfouissement des canalisations et l'étude géologique afin de prévoir les surcoûts engendrés par la présence de rochers. Le projet mis au point fut soumis à l'enquête publique avant d'être voté par le Conseil municipal et agréé par les administrations concernées. Il fallait ensuite demander les autorisations de passage aux propriétaires des parcelles traversées. Ce fut globalement assez facile grâce au sens de l'intérêt général dont la population fit preuve... à quelques exceptions près.

La station d'épuration

Restait à résoudre la question essentielle : que mettre au bout du tuyau ? Quel type de station d'épuration prévoir ? Où l'implanter ? Après différentes visites dans des communes voisines ou plus lointaines nous avons une idée assez précise de ce qu'il ne fallait pas faire. C'est ainsi que le Conseil municipal choisit unanimement la station à lits filtrants de sable et de gravier et roseaux en raison de son efficacité, de la simplicité du procédé et de ses moindres désagréments visuels et olfactifs. La possibilité de créer deux stations (en amont et en aval de Floirac)



Travaux d'assainissement, porte de Valette

rac) fut étudiée mais écartée à cause de son coût et de la difficulté de trouver des terrains en zone non inondable. L'implantation retenue s'est imposée d'elle-même en raison de la topographie favorable et de la présence d'un terrain sans noyerie que la propriétaire acceptait de vendre à la commune. Il fallut cependant de nombreuses études complémentaires pour convaincre certains riverains et satisfaire à la loi sur l'eau qui conduisit l'administration compétente à exiger une mise hors crue centennale, soit un rehaussement d'un mètre environ pour atteindre la cote de l'inondation de 1952 + 20 cm.

La construction de la station fut confiée à l'entreprise Jean Voisin particulièrement expérimentée pour ce type de station. L'entreprise connut pendant les travaux de grosses difficultés internes qui nous compliquèrent un peu la tâche mais tout se termina finalement pour le mieux avec un léger retard.

Comment payer ?

Les aspects techniques progressivement résolus au fil des ans, il fallut se préoccuper des financements. Le Conseil général fournissant 40 % et l'Agence de l'eau Adour-Garonne 20 % il restait à financer 40 % du projet. Il fut prévu à parts à peu près égales : une participation de 1000 euros HT par immeuble raccordé et un emprunt de 150 000 euros sur 25 ans dont les remboursements sont assurés par une partie des abonnements. Le faible

appel à l'emprunt a permis de limiter l'abonnement annuel à moins d'une centaine d'euros alors que, dans les communes voisines, il est plus fréquemment de 250 à 300 euros, et même 500 dans une commune corrézienne proche. La commune fit l'avance de la part de TVA qui devait être restituée ensuite par l'Etat.

Et les autres réseaux...

Ce chantier devait permettre aussi la réfection des réseaux d'eau potable parfois plus que centenaires, sous dimensionnés et sujets à des fuites importantes. C'est ainsi qu'aux 4 km et plus de réseaux d'assainissement se sont ajoutés plus de 2 km de réseau d'eau potable, ce qui a également permis de mettre la commune aux normes pour la lutte anti-incendie.

L'étude « Cœur de village », conduite préalablement aux travaux, avait sensibilisé le Conseil municipal à la nécessité d'enfouir les réseaux aériens. Cela permit aussi d'améliorer la desserte électrique du village en posant une ligne moyenne tension pour alimenter un second transformateur. Une visite des villages environnants a permis de doter le bourg d'un nouvel éclairage public discret mais efficace. Les réseaux téléphoniques, fort disgracieux ont également disparu, au grand dam des hirondelles qui, depuis, se réunissent sur les fils restants pour se demander où pouvaient bien se percher leurs ancêtres. Pendant ce temps le sous-sol de Floirac est

truffé de gaines en tous genres qui devraient même nous permettre de recevoir la fibre optique (qui permet de disposer d'internet à très haut débit), le jour où elle arrivera jusqu'à nous.

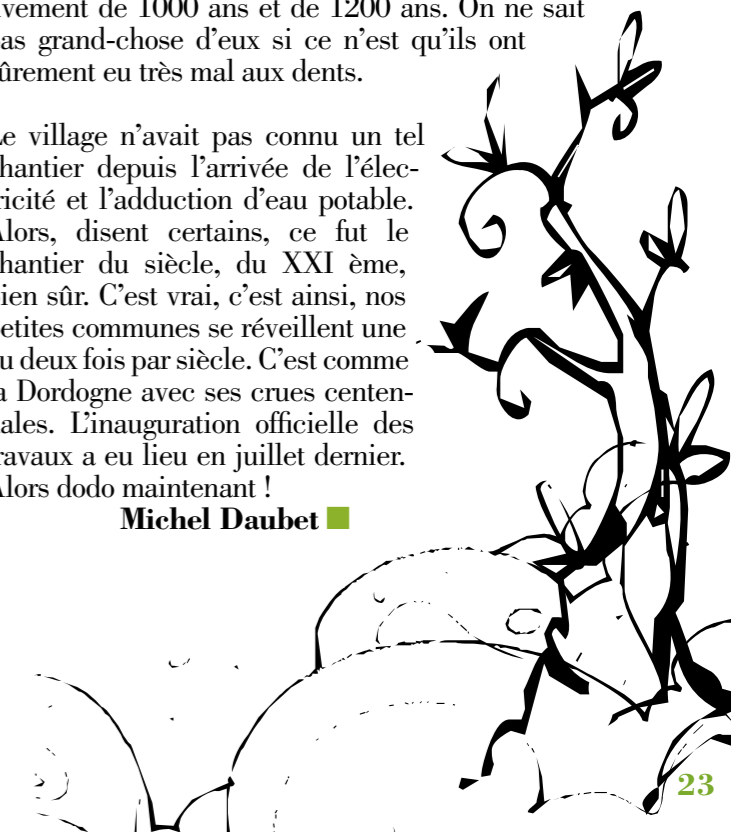
Tous ces chantiers durent eux aussi faire l'objet de nombreuses études techniques, de plans de financement et il fallut coordonner tout cela. En prime, la réfection du pont des Brives s'imposait avant les travaux afin de pouvoir y détourner la circulation. L'opération fut rondement menée malgré une collaboration difficile au départ avec Réseau Ferré de France mais grâce à l'appui financier que la Communauté de communes du Pays de Martel nous a accordé sans barguigner.

En conclusion

Commencés à la fin de l'été 2006, les travaux de l'assainissement, station et réseaux se terminèrent en juillet 2008 avec quelques mois de retard sur le calendrier initial certes (le rocher est très dur au Barri), mais dans des conditions techniques et financières satisfaisantes grâce à la qualité des entreprises intervenantes (Frauciel pour l'assainissement, Brousse pour les autres réseaux) et à l'accompagnement attentif du maître d'œuvre. La population floiracoise y a bien pris sa part par l'intérêt qu'elle a manifesté lors des travaux et la patience avec laquelle elle les a supportés. Ajoutons que ces travaux, même sans découverte majeure ont fait progresser la connaissance de l'histoire du village. Beaucoup de tuiles gallo-romaines ont été exhumées et puis nous avons fait la connaissance de deux vieux floiracois âgés respectivement de 1000 ans et de 1200 ans. On ne sait pas grand-chose d'eux si ce n'est qu'ils ont sûrement eu très mal aux dents.

Le village n'avait pas connu un tel chantier depuis l'arrivée de l'électricité et l'adduction d'eau potable. Alors, disent certains, ce fut le chantier du siècle, du XXI^{ème}, bien sûr. C'est vrai, c'est ainsi, nos petites communes se réveillent une ou deux fois par siècle. C'est comme la Dordogne avec ses crues centennales. L'inauguration officielle des travaux a eu lieu en juillet dernier. Alors dodo maintenant !

Michel Daubert ■



LES ASTUCES
DE GENEVIÈVE

**DES BASKETS
IMPECCABLES**

Pour que les rebords blancs des baskets retrouvent leur couleur, les frotter avec de la pâte dentifrice. Essuyer ensuite avec un chiffon humide.

**SERRURES
SANS GIVRE**

Pensez à coller du ruban adhésif sur la serrure quand vous lavez votre voiture par grand froid... ou si elle couche dehors. Ainsi elle ne va pas geler.

**DES MAINS
PROPRES**

Pour enlever des restes de peinture sur les

mains, frotter avec un mélange d'huile d'olive et de sucre en poudre. Le mélange a l'intérêt de ne pas être agressif.

SALADE ESSORÉE

Pour que les petites feuilles de mâche, pissenlit etc. ne restent accrochées aux parois du panier de l'essoreuse à salade, les mettre dans un torchon fin avant d'essorer.

**FINI LE POISSON
EN MIETTES**

Le poisson ne collera pas à la poêle si, avant de le déposer, on sou-poudre l'huile d'un peu de poivre... (fariner est même inutile !)

COR AU PIED

Faire macérer pendant 3 H une feuille de lierre dans le jus d'un citron.

Faire chaque jour un pansement avec un petit morceau de ce lierre jusqu'à ce que le cor tombe de lui-même.

**CHASSE
AUX VIRUS**

Dans une grande tasse d'eau, mettre une petite cuillère de miel, une petite branche de thym et deux rondelles de citron.

Faire chauffer 1'30 au micro ondes à la puissance maximum. A boire chaud. ■



LES RECETTES D'ANNIE

Velouté de potimarron au lait de coco

De la famille des courges, le potimarron plus petit que le potiron, révèle un goût fin de châtaigne. Il est riche en vitamines, oligoéléments, amidon, sucre naturel et carotène.

Pour 6 verrines :

Préparation : 30 min - Cuisson : 30 min

Pour le velouté

- 800 g de potimarron
- 1 oignon émincé
- 1 cuill. à soupe d'huile d'olive
- 50 cl de bouillon de poule
- 20 cl de lait de coco

Pour les brochettes

- 1 cuill. à soupe d'huile d'olive
- 6 grosses crevettes décortiquées
- 1 gousse d'ail hachée
- 1 cuill. à soupe de miel
- 1 cuill. à soupe de vinaigre de cidre
- le jus de ½ citron vert
- ½ botte de ciboulette

Pour décorer

- 50 g d'amandes concassées

Préparez le velouté. Epluchez le potimarron à l'aide d'un couteau Économe, épépinez-le, retirez tous les filaments et coupez-le en gros morceaux. Dans une cocotte, faites dorer l'oignon émincé avec l'huile d'olive, versez le bouillon de poule, ajoutez le lait de coco, les cubes de potimarron et laissez cuire à couvert pendant 30 minutes.

Pendant ce temps, préparez les brochettes. Dans une poêle, faites revenir avec l'huile d'olive les crevettes et l'ail haché pendant 5 minutes. Ajoutez le miel, puis incorporez le vinaigre de cidre et le jus de citron vert afin de dissoudre les sucres ; laissez réduire jusqu'à obtenir la consistance d'une sauce. Enfilez chaque crevette sur une petite brochette en bois.

Dans une assiette, ciselez la ciboulette ; mettez-y les brochettes en les retournant pour bien les enrober. Lorsque la cuisson du potimarron est terminée, mixez-le jusqu'à l'obtention d'un velouté et versez-le dans chaque verrine.

Au moment de servir, parsemez chaque verrine d'amandes concassées et ajoutez une brochette de crevettes. Vous pouvez déguster les verrines chaudes ou froides. ■

Afelia de porc

- 1,5 kg de pointe de porc
- 2 tranches de lard fumé
- 2 belles échalotes
- 30 cl (ou plus) de vin rouge et un peu d'eau avec du bouillon de poule
- 3 cuill. à soupe de graines de coriandre écrasées
- Un bouquet de coriandre
- 8 grosses pommes de terre
- 4 cuill. à soupe d'huile d'olive
- sel et poivre 5 baies

Tailler le lard fumé en lardons et la viande en cubes. Emincer finement les échalotes. Dans une cocotte, chauffer l'huile et faire revenir les lardons, les échalotes et les morceaux de porc à feu assez vif pour les dorer. Verser le vin et le bouillon. Ajouter les graines de coriandre concassées avec des grains de poivre 5 baies.



Couvrir et faire mijoter à feu très doux pendant 1h30. Couper les pommes de terre épluchées en morceaux de même taille ; dans une sauteuse avec de l'huile bien chaude, les faire dorer et cuire de tous côtés. Dresser la viande épicée dans un beau plat creux chaud. Disposer les pommes de terre sautées tout autour et parsemer de feuilles de coriandre ciselées. ■

Les dernières nouvelles de Floirac

L'AASF a organisé, cette année encore, plusieurs animations...

- Une bourse aux jouets, vêtements et matériel de puériculture s'est tenue le 17 mai et a rencontré un vif succès grâce, en particulier, à l'implication de Rachel Gerfault, Janine Baurès et Guy Seguin.



La Bourse aux jouets

- Les feux de la Saint Jean ont été précédés, cette année, par des jeux (chamboule tout, course en sac ainsi qu'une pêche aux canards dans la fontaine) et des bénévoles avaient apporté des gâteaux. Beaucoup de floiracois ont répondu "présent". Merci à Monsieur Béral pour le bois qu'il nous a gentiment donné pour ce superbe feu !



Les feux de la Saint Jean

- Deux pièces de charpente du **lavoir de Bascle** ont été changées en juillet pour prolonger la vie de cette charpente qui a subi une attaque de capricornes.



La journée de peinture sur pierre

- Une journée de peinture sur pierre a été organisée par Marie-France Biberson pour les enfants et a rencontré également un franc succès.
- Le chemin de Pech Bartas a été débroussaillé par des volontaires toujours aussi dynamiques, et le lac de Coufesse nettoyé.



Nettoyage du lac de Coufesse

L'AASF prévoit d'organiser des animations aussi diverses que variées comme une démonstration de « pierre reconstituée » par Monsieur Chapelle fin novembre, la visite de la chocolaterie Bovetti à Terrasson début décembre, un vide-greniers pendant les vacances de Pâques, peut-être un concert et des journées de débroussaillage de chemins communaux. Avis aux possesseurs de lauzes : l'AASF est à la recherche de lauzes pour finir de restaurer la magnifique fontaine de Frayssinet dont la voûte a été entièrement refaite grâce à des bénévoles et en particulier à Roger Bouat. Si vous en possédez ou si vous connaissez des adresses, vous pouvez contacter Charles Biberson ou tout autre membre de l'AASF. D'avance, merci. ■

AASF Rencontres PARENTS-ENFANTS

Le 11 Octobre 2009, sept mamans et leurs bambins se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie de Floirac pour lancer un projet de rencontres et d'échanges au sein du village.

L'idée c'est de créer des liens entre les mères désireuses d'aller vers les autres et de faire partager leur expérience, d'une part, et de rassembler leurs enfants, d'autre part, afin qu'ils puissent faire connaissance et s'éveiller ensemble.

Les mères pourraient ainsi sortir de l'isolement obligé par les soins et l'attention à donner aux enfants, et, ne serait-ce que quelques heures par mois, nouer des relations amicales...

Qui n'a jamais eu besoin d'un coup de pouce au moment de la venue de son enfant ? Nous connaissons toutes des situations plus ou moins difficiles, aux-

quelles il faut faire face : entraïdons-nous un peu ! Il n'a pas fallu bien longtemps, d'ailleurs, pour que l'une d'entre ces mamans propose spontanément à cette réunion de prêter les affaires de puériculture dont elle ne se sert plus !

Nous souhaitons imaginer à Floirac un espace où nous puissions nous retrouver entre parents, avec nos enfants, autour d'activités diverses, pour faire connaissance et réfléchir ensemble à des sujets qui nous concernent.

Les Mamans présentes ont donc décidé de mettre en place d'autres réunions autour d'activités enfantines.

Rejoignez-nous, si vous le souhaitez, en prévenant simplement au **06.70.52.81.10**.

■ Carine Daubet

CARNET de Floirac

NAISSANCE

- **Manon**, Karine, Marylène Desmarest, née le 15 avril 2009, fille de Cyril Jean Desmarest et de Laure Pechmagré-Caminade
- **Sylvain**, Bruno, Fabien Lacroix, né le 25 avril 2009, fils d'Olivier Lacroix et de Laëtitia Coassin
- **Marc**, né le 10 août 2009, fils de Marylène Pechmagré-Caminade et de Jean Christophe Jamois

DÉCÈS

- **M. René, Jean Leymat**, décédé le 16 avril 2009 à Gramat
- **M. Joseph, Jean Marie Carlo**, veuf de Christiane Septan, décédé le 27 avril 2009 à Brive-la-Gaillarde
- **Mme Burguière Claudine**, épouse Pechmagré-Caminade, décédée le 2 juin 2009

ANNONCES Divers

- Rachel Gerfault organise un vide-greniers le dimanche 18 avril 2010 de 9H à 18H. Inscriptions au 06 10 99 21 70.

- **TAPISSIER D'AMEUBLEMENT**
Réfection sièges et matelas laine
Julien Patricia
Le Moulin
46600 Floirac
05 65 32 57 47
06 28 65 87 84



La page des enfants

proposée par Nathalie Vieban

Devinette !

Messieurs Lenoir, Lebrun et Levert mangeaient ensemble au restaurant.

Tous portaient des cravates de couleurs.

L'un portait une cravate noire, l'autre portait une cravate brune et le dernier portait une cravate verte.

Soudainement l'homme portant la cravate verte s'écria « Réalisez-vous que chacun porte une cravate de la même couleur que nos noms mais personne ne porte une cravate semblable à son nom ».

« C'est curieux » s'exclame Monsieur Lenoir.

QUESTION : Quelle couleur de cravate portait chaque homme ?

La solution n'est donc que Lebrun : verte, Le-

vate verte.

Lenoir ne peut donc pas être l'homme à la cra-

Lenoir s'exclame : « C'est curieux ».

« une cravate semblable à son nom. »

couleur que nos noms mais personne ne porte

vous que chacun porte une cravate de la même

L'homme à la cravate verte s'écrie « Réalisez-

EXPLICATION :

Levert : cravate noire.

Lenoir : cravate brune ; Lebrun : cravate verte ;

RÉPONSE :

Essaye de relier les points ! Mais qu'est-ce que ça donne ?

